

7. Administration Générale – Marché d'Assurances de la collectivité – Attribution à GROUPAMA – Signature – Autorisation

Délibération B 2022-09-26-043

Rapport

Rapporteur	M. GUTIERREZ
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Denis GUTIERREZ, Vice-Président en charge du Patrimoine communautaire.

Monsieur GUTIERREZ rappelle que le marché en cours, comportant quatre lots (1/dommage aux biens, 2/Responsabilité Civile, 3/flotte automobile et 4/Protection Juridique) se termine le 31 Décembre de cette année, et qu'à cet effet, une relance a été engagée pour les quatre prochaines années.

Un AMO a été retenu (le Cabinet CONSULTASSUR), afin d'assister les services dans la passation des quatre lots destinés à assurer les besoins de la collectivité. Un Rapport d'Analyse des Offres (R.A.O) a été produit par cet AMO, avec les propositions suivantes :

- Lot n°1 (Dommage aux biens) : GROUPAMA (variante 2) : 5 870.22 € TTC /An
- Lot n°2 : (Responsabilité Civile) : GROUPAMA (Base) : 8 070.79 € TTC/An
- lot n°3 : (Flotte automobile) : GROUPAMA (Variante 2) : 5 242.81 € TTC/An
- Lot n°4 : (Protection Juridique) : GROUPAMA (Base) : 1 647.64 € TTC/An

La Commission « ad hoc » de la CCICV réunie le 12 Septembre dernier a validé les propositions du R.A.O.

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 12 septembre 2022,

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président :

- à signer les marchés correspondants avec GROUPAMA pour une prise d'effet au 1er janvier 2023 pour une durée de quatre ans ;
- à procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- à inscrire ces montants en section de fonctionnement du BP 2023 aux articles 6161 et 6168.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER